

Successions: les conseils de SIK-ISEA sur un thème d'actualité

Le Centre suisse de conseil en matière de successions d'artistes établi par SIK-ISEA propose des entretiens de clarification personnels, un guide pratique illustré, un site web bien documenté, des séances, des ateliers et des rencontres.

MATTHIAS OBERLI

Au décès d'un ou d'une artiste, ou déjà de son vivant, des questions comme celles-ci se posent souvent: que va-t-il advenir des peintures, sculptures, dessins, objets et esquisses laissés par le ou la défunte, mais aussi des factures, des journaux intimes ou des outils de peinture? Que faire des photographies, des cartons d'invitation à des vernissages, des catalogues, livres et documents, alors que les musées et les archives les refusent d'emblée (ILL. 1 et 2)? Quelle démarche entreprendre pour trouver une solution judicieuse, adaptée à la situation et viable sur le long terme? Qui va aider à évaluer les œuvres et qui décidera ce qui doit être conservé? Peut-on jeter au rebut de l'art, et si oui, selon quels critères?

Au cours des dernières années, certaines initiatives, associations et entreprises qui s'efforcent de conserver des successions d'artistes dûment sélectionnées et de maintenir leur mémoire ont ainsi vu le jour en Suisse. Citons, par exemple, la ART-Nachlassstiftung, ArchivArte et OVRA Archives à Berne, la Kunststiftung Zürichsee à Horgen, Art Dock et la Kunstunion à Zurich, ainsi que la Fondation Ateliers d'Artistes à Pully. Des spécialistes chevronnés, des gestionnaires de collections, certaines maisons de ventes aux enchères ou galeries proposent leur expertise, ainsi que le catalogage et la commercialisation de successions d'artistes.

Il manquait toutefois, jusqu'à présent, un centre de conseil indépendant, opérant à l'échelle nationale, et offrant en premier lieu une assistance aux personnes concernées. Au printemps 2016, le «Cercle de travail Culture» de SwissFoundations a donc commencé à mettre en place un Centre suisse de conseil en matière de successions d'artistes auprès de SIK-ISEA. Ce projet, prévu pour trois ans, est financé par la Fondation Christoph Merian, la Fondation Ernst Göhner, la Fondation Sophie et Karl Binding, la Fondation UBS pour la culture ainsi que par la Ville de Zurich.

Parmi les tâches du Centre de conseil, avec des services sur les trois sites de SIK-ISEA, mentionnons la mise à disposition d'informations, des entretiens de conseil personnels et la réalisation de manifestations publiques. Après une phase préparatoire d'un an, le Centre de conseil a réussi en 2017 à attirer un large public de personnes intéressées grâce à diverses activités et la publication de matériel d'information. De précieux contacts ont aussi pu être noués avec des associations professionnelles et d'autres acteurs du domaine de la gestion des successions.

Une table ronde sur les successions d'artistes, réalisée en janvier 2017 avec visarte.zürich, a remporté un vif succès, avec 200 participants inscrits. Puis le congrès «Conserver



ILL. 1

Une exception rare: un atelier d'artiste transformé en musée, comme ici l'atelier d'Albert Anker (1831-1910) dans son ancienne maison d'habitation à Ins, photographie: Matthias Oberli



ILL. 2

La table de travail de l'atelier zurichois d'Adolf Herbst (1909-1983), photographiée peu après la mort de l'artiste, photographie: Walter Dräyer

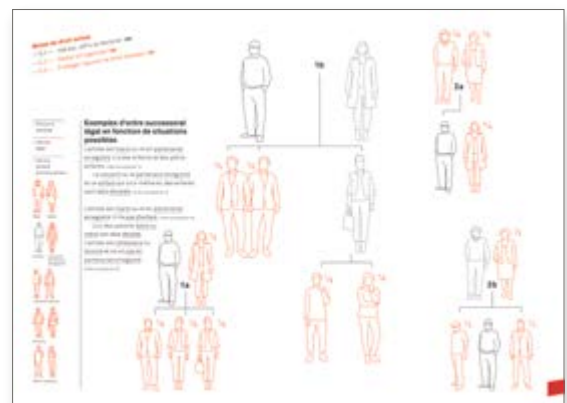
l'art? Défis et opportunités des successions d'artistes en Suisse», organisé avec visarte.suisse, ARTexperts, la Fondation Christoph Merian ainsi que la Fondation Sophie et Karl Binding, qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 septembre 2017 à la Haute Ecole d'arts appliqués de Bâle, a suscité un vaste écho dans toute la Suisse. Au total, 290 personnes ont assisté aux conférences, ateliers et tables rondes, au cours desquels des spécialistes de Suisse et de l'étranger se sont exprimés sur ce thème complexe.

L'ouvrage publié par SIK-ISEA en 2017, *Successions d'artistes – Guide pratique* a généré des chiffres de vente réjouissants. Dans ce guide illustré, des collaboratrices et des collaborateurs de SIK-ISEA abordent sous une forme claire des thèmes tels que la valorisation et la retransmission de successions d'artistes, la manière adéquate de documenter l'œuvre et de la conserver, de traiter dans les règles de l'art les documents, ainsi que les bases les plus importantes du droit suisse en la matière (ILL. 3 et 4). Pour compléter ce guide, le Centre de conseil a mis en ligne un site web détaillé comportant des liens utiles (ILL. 5).

Les entretiens d'information constituent enfin un domaine d'activités essentiel pour le Centre de conseil. Depuis que le projet a été lancé, plus de 70 demandes individuelles ont été traitées, et nous avons pu dispenser aux personnes concernées des conseils précieux et des astuces utiles. En 2018, des ateliers auront lieu dans les différentes régions linguistiques de Suisse. A cette occasion, des thèmes spécifiques seront étudiés et des solutions possibles pour le traitement des successions d'artistes seront présentées. Ces manifestations devraient, là encore, attirer un public nombreux.



ILL. 3
Facile à lire et d'un format pratique: le guide SIK-ISEA sur le traitement des successions d'artistes.



ILL. 4
Dans le guide de SIK-ISEA, certains aspects juridiques tels que l'ordre successoral sont abordés et visualisés.



ILL. 5
Constatment mis à jour et commenté:
le site web de SIK-ISEA sur le thème des successions d'artistes,
www.conseil-successions-artistes.ch